



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/ITNC/AC.1/L.1
16 mars 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL
ET DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES
Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication
Treizième session
Genève, 13-17 mars 1995
Point 13 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL
D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ
ET DE PUBLICATION SUR SA TREIZIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 13 au 17 mars 1995

Rapporteur : M. Juan Armando Andrada (Espagne)

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u>
Introduction	1 - 2
I. Examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour .	3 - 38
II. Questions d'organisation	39 - 41

INTRODUCTION

1. La treizième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication s'est déroulée du 13 au 17 mars 1995 au Palais des Nations, à Genève.
2. Pendant la session, le Groupe de travail a tenu ... séances officielles et ... séances informelles.

Chapitre I

EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR (Points 3 à 10 de l'ordre du jour)

A. Déclarations liminaires

3. Le Président sortant a déclaré que le Groupe de travail constituait un forum unique en son genre, où les besoins et intérêts divers de tous les Etats membres pouvaient être examinés sur un pied d'égalité. Il l'a instamment prié de faire preuve de plus de dynamisme et de prendre une part plus active aux activités internationales de normalisation. Celles-ci ne devaient pas rester la chasse gardée d'organismes comme le Comité international des normes comptables ou la Fédération internationale des comptables, qui n'avaient pas l'avantage d'une composition aussi variée.
4. Le Président de la treizième session a remercié les experts d'être venus si nombreux à cette réunion où l'affluence était exceptionnelle, ce qui témoignait de l'importance accordée par les pays aux questions écologiques. Il a également souligné que l'universalité de la composition du Groupe était un de ses traits distinctifs. La réussite des entreprises pouvait contribuer au développement et au progrès économique et social en stimulant l'emploi et les échanges internationaux, et la comptabilité en était une des clés.
5. Le Directeur chargé de la CNUCED a tout d'abord appelé l'attention sur certaines questions d'organisation, notamment l'intégration dans la structure de la CNUCED des fonctionnaires travaillant pour le Groupe et les tâches de la Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales. Il a insisté sur l'utilité et l'importance du Groupe ainsi que sur l'intérêt de la contribution apportée par les experts participant à ses sessions.
6. La question générale de l'instabilité financière internationale occupait une place prédominante dans la planification stratégique de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et les points qui devaient être examinés par le Groupe étaient étroitement liés aux thèmes de cette session - à savoir la mondialisation et la libéralisation de l'économie internationale et leurs incidences sur la croissance et le développement durables.
7. Passant aux questions inscrites à l'ordre du jour du Groupe, le Directeur chargé de la CNUCED a remercié le Gouvernement suédois de son aide généreuse qui avait permis d'entreprendre les recherches nécessaires. Il a ensuite brièvement décrit les activités de coopération technique qui avaient été exécutées par la CNUCED pour étayer les travaux du Groupe, et a donné quelques

détails sur des projets en cours. Une réunion spéciale, tenue à Genève les 24 et 25 novembre 1994, avait été utile pour définir l'orientation des travaux futurs dans le domaine de la comptabilité.

8. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a décrit les mesures prises en 1994 pour donner suite aux résolutions adoptées par le Groupe de travail à sa douzième session.

9. Le représentant du Canada a souligné que le Groupe était principalement appelé à étudier le rôle de la comptabilité dans le domaine de l'environnement. Vu l'importance de cette session, des représentants de deux organismes professionnels canadiens - l'Association des comptables généraux licenciés et l'Institut canadien des comptables agréés - avaient décidé d'y participer.

10. Le représentant du Chili a déclaré que, dans son pays, l'activité commerciale avait des répercussions sensibles sur l'environnement. Une loi avait été adoptée en mars 1994, qui posait des principes généraux concernant la gestion de l'environnement et prévoyait la surveillance des effets écologiques de certaines activités. Il n'y avait cependant pas au Chili de directives ou normes particulières en matière de comptabilité de l'environnement.

11. Le représentant de la Tunisie a décrit la nouvelle législation adoptée par son pays dans le domaine de l'environnement et de la comptabilité. Au cours des dix dernières années, la Tunisie avait élaboré une stratégie de développement tenant compte des impératifs écologiques. Un cadre juridique et réglementaire avait été mis en place à cet effet, et des organes de surveillance avaient été créés. Le Conseil supérieur de la comptabilité était conscient de la nécessité de réformer le système comptable tunisien et de prendre des dispositions pour évaluer l'effet des activités des sociétés sur l'environnement, pour mettre en relief les mesures prises par les entreprises afin de protéger le milieu, ainsi que pour contrôler le respect des règles et autres obligations contractuelles. On prévoyait d'établir un système d'information financière indiquant les avantages et les inconvénients des activités des entreprises du point de vue de la protection de l'environnement.

B. Discussions informelles

12. Après ces déclarations liminaires, le Groupe de travail intergouvernemental a poursuivi l'examen des questions de fond en séances informelles.

Facteurs encourageant ou décourageant l'adoption de la notion de développement durable par les sociétés transnationales

13. Le secrétariat avait établi un rapport sur ces facteurs ainsi que sur le rôle que la comptabilité pourrait jouer dans ce domaine (TD/B/ITNC/AC.1/3). Un des principaux chercheurs ayant collaboré à cette étude, M. R. Gray, de l'Université de Dundee (Royaume-Uni), était présent pour répondre aux questions des experts.

14. Pendant le débat, on a fait observer que les modèles actuels de comptabilité n'encourageaient pas suffisamment les entreprises à prendre en compte tous les coûts liés à l'environnement. Il était en outre très difficile d'évaluer ces coûts (remise en état des terres, dégradation de la qualité de l'air et autres dommages écologiques), ainsi que de comptabiliser la valeur des "biens et services" fournis par la nature elle-même, comme l'eau ou l'absorption de polluants.

15. Le représentant de l'Egypte se demandait si la taille des sociétés influait sur l'adoption de pratiques comptables concernant l'environnement.

16. M. Gray, en réponse à plusieurs questions et observations formulées par des membres du Groupe, a dit qu'il n'était pas possible d'évaluer tous les facteurs écologiques, directs et indirects. Deux questions surtout devaient être approfondies : i) l'amélioration des systèmes de gestion de l'environnement; ii) la définition de la viabilité. Il fallait mettre au point une échelle de mesure approximative, l'expérimentation étant à cet égard la seule voie possible. Il a également réaffirmé les conclusions du rapport examiné, en soulignant que les sociétés, moyennant des directives et des structures de marché appropriées, pourraient contribuer bien plus efficacement à la viabilité écologique dans le cadre des nouveaux paramètres.

Indicateurs de la performance environnementale

17. Le Groupe a ensuite examiné le document sur l'intégration des indicateurs de la performance environnementale à l'information financière donnée par les sociétés transnationales (TD/B/ITNC/AC.1/5).

18. Le représentant de l'Allemagne a dit que la création d'un comité directeur pourrait aider le Groupe de travail à étudier les moyens de combler les lacunes apparentes des principes en matière de comptabilité de

l'environnement. Divers participants ont souligné que l'on avait besoin de directives plus précises dans ce domaine. L'observateur de l'American Institute of Certified Public Accountants considérait cependant qu'il s'agissait là d'une question nouvelle et que le Groupe pourrait servir de cadre à un très utile échange d'idées pour inciter les experts à étudier les solutions possibles, mais qu'il ne devait pas essayer d'imposer des règles ou des normes.

19. L'observateur de l'Institut canadien de comptables agréés a dit qu'il fallait établir un système efficace de gestion de l'environnement pour promouvoir l'information dans ce domaine. L'Institut étudiait la possibilité d'intégrer les coûts externes aux coûts internes des entreprises pour permettre d'évaluer globalement leurs activités et faciliter la prise de décisions et l'information (méthode appelée parfois "comptabilité sur la base du coût intégral").

20. Le représentant de la Tunisie a suggéré au Groupe de travail de procéder par étapes. Il était important d'étudier d'abord les besoins des utilisateurs finals de l'information, puis d'établir des indicateurs de performance environnementale.

21. Le représentant du Royaume-Uni a souligné que les organes de contrôle des marchés financiers, en particulier la commission des opérations de bourse des Etats-Unis (Securities and Exchange Commission), de même que l'agence américaine de protection de l'environnement (American Environmental Protection Agency), exigeaient de plus en plus de renseignements concernant l'environnement. Le Royaume-Uni avait entrepris de réunir des représentants des banques, d'autres agents intervenant sur les marchés financiers ainsi que des dirigeants d'entreprise pour étudier comment arriver à concilier activité commerciale et protection de l'environnement.

22. Le représentant du Bangladesh a déclaré que les pays en développement risquaient d'avoir du mal à appliquer des normes de comptabilité de l'environnement dans la même mesure que les pays développés.

23. Le représentant de la Fédération des experts comptables européens a dit que les pays d'Europe étaient plus ou moins développés et n'avaient donc pas tous les mêmes problèmes ni les mêmes besoins. Un séminaire tenu en novembre 1994 avait abouti à la conclusion que les comptables devraient intervenir plus activement. Ils pouvaient jouer un grand rôle dans la vérification des rapports sur la performance environnementale.

Toutefois, afin de pouvoir passer pour des experts de la comptabilité et de la vérification en matière d'environnement, il leur faudrait acquérir des compétences et des qualifications spécialisées. Par ailleurs, les vérificateurs ou experts d'autres branches ne devraient pas participer à la vérification en tant que tiers, afin de protéger le public.

Information concernant l'environnement donnée par les sociétés transnationales au niveau mondial dans les rapports annuels

24. Le rapport sur ce thème (TD/B/ITNC/AC.1/4) traitait des pratiques suivies par les sociétés transnationales dans les pays d'origine (pays développés) et dans les pays d'accueil (pays en développement). Il avait été établi avec le concours de M. Claus Noppeney, de l'Université de Saint-Gall (Suisse), qui était présent pour répondre aux questions des experts.

25. Pendant le débat, on a fait observer que les conclusions du rapport n'avaient rien de surprenant vu que, dans de nombreux pays, il n'y avait pas de lois ni de principes directeurs en matière de comptabilité de l'environnement.

26. Le représentant de la Suisse a demandé si des facteurs autres que les lois sur l'environnement pouvaient encourager les sociétés transnationales à donner des détails sur leurs activités dans ce domaine. M. Noppeney a répondu qu'à son avis, la pression de l'opinion publique était le principal facteur pouvant inciter les sociétés à divulguer des renseignements concernant l'environnement.

27. En réponse à des questions posées par les représentants du Maroc, de l'Inde et du Malawi, M. Noppeney a souligné que les recherches avaient été axées sur l'information fournie par les sociétés transnationales au grand public et aux actionnaires, et non pas sur les rapports particuliers d'ordre non financier demandés par les organes réglementaires des pays d'accueil, comme les rapports sur la pollution en Inde. Il s'agissait d'étudier le degré de communication entre les sociétés transnationales et le public. Malheureusement, dans les pays en développement l'opinion publique ne semblait pas s'intéresser beaucoup aux questions écologiques, et de ce fait l'information fournie par les sociétés transnationales dans ces pays différait des renseignements qu'elles divulguaient dans leur pays d'origine.

Analyse de lois et règlements nationaux concernant l'environnement

28. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport sur ce point (TD/B/ITNC/AC.1/2). Plusieurs délégations ont fait des observations au sujet des paragraphes concernant leur pays. Le secrétariat a pris acte de ces observations dont il serait tenu compte dans la publication intitulée International Accounting and Reporting Issues: 1995 Review, qui paraîtrait prochainement.

29. Certains experts estimaient que, même si rares étaient les pays qui avaient adopté des lois et règlements spécifiques et détaillés concernant la comptabilité de l'environnement, il y avait dans bien des cas d'autres lois exigeant la publication de renseignements sur l'environnement. Beaucoup de pays s'étaient dotés de lois générales sur la protection et la gestion de l'environnement, qui avaient des incidences directes ou indirectes sur l'information. La prudence était cependant de mise car l'information, même si elle était demandée par certains organes gouvernementaux, devait aussi être communiquée au public tout comme les données financières. Une opinion publique informée serait mieux à même de faire pression sur les sociétés pour qu'elles remédient, s'il y avait lieu, à l'effet de leurs activités sur l'environnement.

30. Le représentant du Royaume-Uni estimait que même si la comptabilité de l'environnement n'était pas expressément prescrite, certaines normes comptables nationales et, dans une moindre mesure, internationales, supposaient la prise en compte des questions écologiques dans les états financiers, pour autant qu'elles aient des incidences financières. Le représentant de l'Institut canadien des comptables agréés a attiré l'attention sur le manque de cohérence et les limites des pratiques en vigueur dans le domaine de la comptabilité de l'environnement et de l'information. En outre, quand les experts avaient demandé que la question figure à l'ordre du jour, on avait jugé utile de passer en revue les règles nationales en vigueur dans ce domaine. Il était cependant exclu d'examiner de façon exhaustive les lois et règlements intéressant l'environnement et l'on ne disposait d'ailleurs pas des ressources voulues.

31. La principale conclusion du débat a été qu'il importait d'établir rapidement un cadre des principes directeurs pour la comptabilité de l'environnement, faute de quoi les Etats membres se retrouveraient avec des normes et procédures distinctes qu'il faudrait ensuite s'employer à concilier.

32. Le représentant de l'Allemagne a dit que les normes et directives internationales à l'intention des professionnels, des gouvernements et autres personnes intéressées n'étaient pas assez complètes ni détaillées. Tous les organismes internationaux s'occupant de comptabilité devraient être invités à créer des comités chargés de faire le point des travaux déjà effectués ou en cours, en vue de définir les notions les plus appropriées sur lesquelles les organes réglementaires pourraient par la suite se fonder pour établir des normes.

33. Le représentant de la Suisse estimait que le Groupe de travail et la CNUCED devraient établir des principes fondamentaux pour la comptabilité et l'information en matière d'environnement. Il était trop tôt pour mettre au point et adopter des normes, et il serait bon de poursuivre les consultations afin de définir un cadre souple pour leur élaboration. Il convenait de mettre pleinement à profit les travaux déjà entrepris pour éviter le chevauchement des efforts.

34. Le représentant des Pays-Bas a dit qu'il approuvait les suggestions faites par les représentants de l'Allemagne et de la Suisse, et a ajouté que le cadre recommandé devrait tenir compte des importantes différences entre la comptabilité financière et la comptabilité de l'environnement. Il s'interrogeait sur l'opportunité d'intégrer l'information écologique à l'information financière. Pour le représentant de l'Espagne, la comptabilité annuelle ne devrait fournir au début que des renseignements sur les aspects financiers; les autres questions pourraient faire l'objet de rapports distincts.

35. Le représentant de la Bulgarie était également favorable à l'établissement d'un cadre directeur. Les pays ne se heurtaient pas tous aux mêmes problèmes et ce cadre devrait être suffisamment souple pour permettre de répondre aux divers besoins en matière d'information. Un cadre général commun pourrait éviter l'établissement de normes différentes et incompatibles.

36. Ces idées ont été pleinement approuvées par de nombreux représentants. Les observations faites par diverses délégations pendant la session ont montré que d'importantes recherches étaient déjà en cours, mais qu'il fallait étudier et évaluer les renseignements rassemblés de façon à pouvoir donner aux gouvernements et aux intéressés les directives les plus appropriées.

37. M. Gray a indiqué qu'il y avait quatre façons de promouvoir la comptabilité de l'environnement : i) prise en compte des questions écologiques dans les systèmes actuels de comptabilité et de vérification financières; ii) établissement de systèmes de gestion de l'environnement, étayés par des systèmes de comptabilité et d'information; iii) diffusion plus large de renseignements concernant l'environnement; et iv) comptabilisation dans l'optique de la viabilité.

C. Conclusions

38. Le Groupe a conclu que le Secrétaire général de la CNUCED devrait être invité à convoquer un groupe d'experts, compte tenu des ressources existantes, et à établir un rapport sur la comptabilité de l'environnement. Le secrétariat a été prié de présenter un rapport intérimaire sur la comptabilité de l'environnement au Groupe de travail à sa quatorzième session. Celui-ci a également invité les gouvernements et les organismes intéressés à fournir des contributions volontaires pour permettre de faire des recherches et des études sur la question.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

39. La treizième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a été ouverte par M. Abdoul Aziz Dieye (Sénégal), président du Groupe à sa douzième session.

B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

40. A sa 1ère séance, le 13 mars 1995, le Groupe a élu le bureau suivant :

<u>Président</u> :	M. L. Nelson Carvalho (Brésil)
<u>Vices-Présidents</u> :	M. Giorgio G. Behr (Suisse) Mme Flora María Calvo (Costa Rica) M. Prawit Ninsuvannakul (Thaïlande) M. Abdelaziz Talbi (Maroc) M. Dimitër Zheljvskov (Bulgarie)
<u>Rapporteur</u> :	M. Juan Armando Andrada (Espagne)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

41. A sa 1ère séance, le 13 mars 1995, le Groupe a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/ITNC/AC.1/1. L'ordre du jour de la session était le suivant :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Facteurs décourageant les sociétés transnationales d'adopter la notion de développement durable, notamment l'appréciation de leurs dirigeants quant aux coûts qui en résulteraient
4. Etude des indicateurs de la performance environnementale : indicateurs utilisés actuellement; évaluation de leur utilité; autres indicateurs qui pourraient être utiles
5. Examen des lois et règlements nationaux relatifs à la comptabilité de l'environnement
6. Présentation du Système de management environnemental et d'audit de la Commission européenne
7. Information concernant l'environnement donnée par les sociétés transnationales au niveau national dans les rapports annuels
8. Examen de la monographie sur la comptabilité au service de l'aménagement forestier

9. Rapport sur les discussions et recommandations de la réunion d'experts tenue en 1993 pour examiner la monographie précitée
10. Etablissement d'un lien entre la comptabilité de l'environnement à l'échelle nationale dans le secteur public et la comptabilité à l'échelon des entreprises
11. Questions diverses
12. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Groupe de travail
13. Adoption du rapport du Groupe de travail

D. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

[A COMPLETER]

E. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session
du Groupe de travail

(Point 12 de l'ordre du jour)

[A COMPLETER]

F. Adoption du rapport du Groupe de travail

(Point 13 de l'ordre du jour)

[A COMPLETER]
